

Protocole COVID-19 – Etudiants

MAJ 22/02/2021

Le port du masque est OBLIGATOIRE dans l'enceinte de l'Université (en intérieur **ET** en extérieur). Le porter vous protège du risque d'infection mais surtout, il vous évite de contaminer les autres et diminue donc les contacts à risque. Le porter, c'est vous protéger et protéger les autres : c'est casser la chaîne de transmission du virus.

Si le port du masque est momentanément impossible (prise d'aliments, de boissons ou cigarette), maintenez une distance de 2 mètres minimum entre vous et vos camarades, en intérieur comme en extérieur. Faites-en sorte que ce moment soit le plus court possible.

1. **Si je présente des signes de la COVID-19** parmi lesquels : fièvre/frissons, toux sèche, maux de gorge, survenue brutale d'une fatigue ou de courbatures inexplicables, maux de tête inhabituels, perte du goût ou de l'odorat, ou en cas de doute :
 - ➔ **Je suis à mon domicile** : je ne me rends pas à l'université et je consulte **mon médecin traitant** ou le médecin du Service de Santé Universitaire (Tél. 05 55 43 57 70 ou ssu-covid@unilim.fr) pour qu'on m'informe de la conduite à tenir. Si mon état le nécessite, on me prescrira un test PCR pour la Covid. Je reste en isolement tant que je n'ai pas le résultat et que l'on ne m'a pas autorisé à revenir en cours.
 - ➔ **Je suis à l'université** : je m'isole et je contacte immédiatement le médecin du Service de Santé Universitaire ((Tél. 05 55 43 57 70 ou ssu-covid@unilim.fr) pour qu'on m'informe de la conduite à tenir. Si mon état le nécessite, on me prescrira un test PCR pour la Covid. Je rentre chez moi et reste en isolement tant que je n'ai pas le résultat et que l'on ne m'a pas autorisé à revenir en cours.
2. **Si j'ai été testé positif à la COVID-19** : j'informe l'université à l'adresse mail ssu-covid@unilim.fr ou au 05 55 43 57 70
 - ➔ **Je suis à mon domicile** : je ne me rends pas à l'université et je respecte les consignes de l'autorité sanitaire qui me contactera (isolement de 10 jours minimum, retour en cours qu'après autorisation donnée par le SSU)
 - ➔ **Je suis à l'université** : je m'isole et j'appelle immédiatement le médecin du Service de Santé Universitaire (Tél. 05 55 43 57 70 ou ssu-covid@unilim.fr) pour qu'on m'informe de la conduite à tenir (isolement de 10 jours minimum, retour en cours qu'après autorisation donnée par le SSU).

En toute situation de test positif à la COVID-19, l'Assurance maladie, l'Agence Régionale de Santé ou le médecin du Service de Santé Universitaire sont susceptibles de vous appeler afin d'identifier les personnes cas contacts. Nous vous invitons à préparer une liste de vos cas

contacts que vous transmettez lors de cet appel. Les personnes contacts à risque sont déterminées après enquête.

3. **Si j'ai eu un contact à risque** : toutes les situations où **ni moi ni la personne infectée ne portait de masque** et où la distanciation n'était pas respectée :

- ➔ Je suis à mon domicile : je ne me rends pas à l'université et je respecte les consignes de l'autorité sanitaire qui me contactera (Isolement, gestes barrières, test antigénique dès que possible puis test PCR ou antigénique 7 jours après le dernier contact ou le plus rapidement possible en cas d'apparition de symptômes). J'informe ma scolarité et le SSU.
- ➔ Je suis à l'université : je rentre chez moi et je contacte immédiatement le médecin du Service de Santé Universitaire (ssu-covid@unilim.fr ou Tél. 05 55 43 57 70) pour qu'on m'informe de la conduite à tenir. (Isolement, gestes barrières, test antigénique dès que possible puis test PCR ou antigénique 7 jours après le dernier contact ou le plus rapidement possible en cas d'apparition de symptômes).

En cas de doute, CONTACTEZ votre médecin traitant ou le Service de Santé Universitaire par mail à ssu-covid@unilim.fr ou au 05 55 43 57 70

N'OUBLIEZ PAS de vous signaler auprès de votre scolarité ou de votre responsable pédagogique.